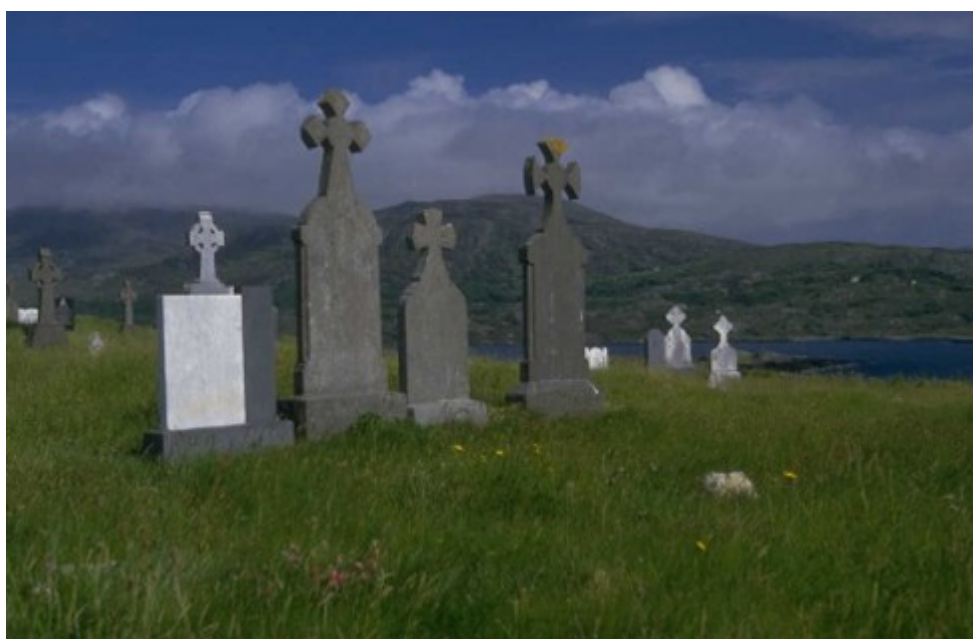


Publié le 25 novembre 2015

La seconde vie du funéraire public

Seules 12 Entreprises publiques locales exercent dans le funéraire, sur plus de 3 500 entreprises que compte la filière. Une goutte d'eau ! Or, plus de 20 ans après l'ouverture du marché, devenu hautement concurrentiel, les collectivités n'hésitent plus à se lancer et à faire valoir leurs atouts, notamment par l'intermédiaire des Epl. Enquête.



Avec un chiffre d'affaires estimé à plus de 2,5 milliards d'euros, le marché des services funéraires attise les convoitises. Depuis la libéralisation du secteur par la [loi Sueur](#) en 1993, les entreprises privées ont poussé comme des champignons. Il s'agit pour 90 % d'entre elles de structures comptant moins de 10 salariés. Mais aujourd'hui, le marché est en train de se structurer par le jeu des fusions et des acquisitions, donnant naissance à des *majors* du secteur.

Si près d'un tiers des régies ont disparu depuis cette époque, certaines collectivités ont décidé de les faire évoluer vers un statut d'Entreprise publique locale qui leur permet de bénéficier d'un statut de droit privé et de jouer à armes égales avec les autres acteurs du marché. À armes égales ? Pas tout à fait, elles ont comme avantage des tarifs souvent bien moins élevés que les privés. Ces derniers sont fixés au juste prix par le conseil d'administration de l'Epl sans le souci de générer des dividendes aux actionnaires. Ainsi, les Sem et, depuis 2010 les Spl, représentent une option de gestion qui motivent des collectivités locales désireuses d'apporter un service funéraire à moindre coût et de qualité à leurs habitants.

Un enjeu, le financement des obsèques

La commune de **Chambéry** se lance tout juste dans l'aventure. Son centre funéraire vivotait en centre-ville jusqu'à ce que la régie décide d'en ouvrir un second en face de l'hôpital en avril dernier, là où se trouvent les autres opérateurs du marché. Tarifs obligent, après les premiers mois, ses résultats sont encourageants. Le passage de régie en Sem est en cours. Il va permettre d'élargir le périmètre d'intervention à une soixantaine de communes, de proposer inhumation ou crémation et toute la gamme des services funéraires.

Ce qui peut faire la différence aussi, ce sont les conditions financières faites aux familles. Les **Pompes funèbres intercommunales du Boulonnais** dans le Pas-de-Calais, jusque-là uniquement spécialisées dans la crémation, investissent le champ de l'inhumation. L'activité débute à peine. Comme la plupart de ses homologues, l'entreprise met en place des contrats prévoyance. Mais surtout, elle va lancer avant la fin de l'année, avec le concours du Crédit municipal de Boulogne-sur-mer, le **prêt obsèques funéraires publiques** à taux réduit, attribué sous condition de ressources.

Alors que la recomposition du marché se poursuit, l'institut **Ipsos Public Affairs** a analysé les attentes des Français pour l'organisation des obsèques. Il en ressort plusieurs conclusions : 66% des Français souhaitent financer leurs propres obsèques de leur vivant, religieuses ou civiles, et restent très attachés à la cérémonie. Quant à la crémation, si elle a la faveur de 51% des personnes interrogées, elle est en léger recul par rapport aux enquêtes précédentes et est franchement rejetée par 60% des moins de 35 ans et 80% des croyants. Des données à méditer pour les professionnels du secteur.

Pierre Magnetto/Naja

Marie-Claude Chéramy, élue présidente de l'UPFP :

Lors du Salon du funéraire les 19 et 20 novembre 2015 à Paris, les membres de l'**Union du pôle funéraire public** (UPFP) ont élu **Marie-Claude Chéramy** à la tête de la fédération professionnelle qui regroupe les opérateurs funéraires, les crématoriums et les services des cimetières des collectivités, parmi lesquels les Epl. La directrice générale des **PFI de l'agglomération tourangelle** succède à Corinne Loïodice.